

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 115 (2007)

Artikel: La propagande nationale par le film
Autor: Jacques, Pierre-Emmanuel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514237>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pierre-Emmanuel Jaques

LA PROPAGANDE NATIONALE PAR LE FILM *Albert Masnata et l'Office suisse d'expansion commerciale*¹

En août 1941, une polémique très vive fut lancée dans la presse, dénonçant le rôle joué au Congrès de la Chambre internationale du cinéma à Berlin par Albert Masnata². Désigné comme délégué du Conseil fédéral³, ce dernier est accusé d'avoir outrepassé sa mission et d'avoir engagé la Suisse sur la voie de l'adhésion à un organisme instrumentalisé par le pouvoir nazi. Les critiques de cinéma de la *Neue Zürcher Zeitung*⁴ et de la *National Zeitung* (Bâle)⁵ attaquèrent l'action de Masnata en arguant qu'elle contrevenait à la politique de neutralité de la Suisse. Ces reproches relayaient ceux de la branche cinématographique, notamment des exploitants réunis au sein de l'Association cinématographique de Suisse romande (ACSR), qui craignaient toute ingérence dans le domaine de la distribution des films et par conséquent de l'approvisionnement des salles. Selon l'ACSR, la décision d'une adhésion à la Chambre internationale n'appartenait ni aux autorités politiques, ni à la Chambre suisse du cinéma, mais à la branche cinématographique elle-même dans la mesure où seule l'association faîtière des exploitants, le Schweizer Lichtspielverein, avait adhéré à cet organisme en 1935.

1 Cet article procède de la recherche «Vue et points de vue: vers une histoire du film documentaire en Suisse, 1896-1964», soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (Seminar für Filmwissenschaft, Université de Zurich; direction: Margrit Tröhler). Il est fondé sur trois sources: le Fonds Masnata conservé aux Archives cantonales vaudoises (ACV); le Fonds OSEC déposé à la Cinémathèque suisse, riche en documents sur la Chambre suisse du cinéma (CSC); les archives du Département fédéral de l'intérieur conservé aux Archives fédérales et plus particulièrement, une série de documents liés à la CSC (Bestand E 3001 (A), Akzession -/5, Band 11 & 12; Bestand E 3001 (B), Akzession -/1, Band 46 & 47).

2 Les coupures de presse sont rassemblées dans le Fonds Masnata, ACV, cote: PP 90 / 182.

3 Il est alors président de la Chambre suisse du cinéma. Le Conseil fédéral le désigne comme délégué *ad referendum*, ainsi que Hans Rudolf Meyer, lui aussi membre de la CSC.

4 *NZZ*, 25 août 1941, At. [Edwin Arnet], «Eine schweizerische Filmfrage».

5 *NZ*, 25 août 1941, Kn. [Heinrich KUHN?] «Zum Fall Masnata»; 29 août 1941, Kn. «Schweiz. Wir verlangen Auskunft!»; 8 septembre 1941, Kn. «Ehrgeiz, Selbstherrlichkeit und persönliche Interessen. Wer ist eigentlich Herr Masnata?».

Cette polémique eut un effet certain dans l'opinion publique, comme en témoignent les critiques adressées au Conseil fédéral et à son représentant à Berlin lors de la session parlementaire de mai-juin 1942. Et c'est largement en fonction de cet épisode que les ouvrages consacrés au cinéma suisse abordant cette période mentionnent le nom d'Albert Masnata (1900-1983), alors directeur de l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC)⁶. Si quelques historiens évoquent son action en tant que promoteur du système corporatiste ou dans le contexte de la politique cinématographique fédérale⁷, aucun n'examine la carrière d'Albert Masnata de façon précise, notamment en fonction de la question du cinéma industriel. Comment se fait-il que le directeur d'un organisme chargé de la promotion économique et industrielle des entreprises suisses se soit trouvé à la tête de la Chambre suisse du cinéma dès sa création en 1938 et que le Conseil fédéral l'ait désigné comme son représentant à Berlin en 1941 ? Pour prendre la mesure du rôle joué par Albert Masnata dans la politique cinématographique en Suisse, il convient, d'examiner l'usage des films dans les moyens promotionnels à disposition des entreprises et des associations. Ce qui mène parallèlement à examiner le rôle de l'État par rapport au cinéma.

Le cinéma au service de l'industrie

Une proportion importante des films les plus anciens réalisés en Suisse relève d'une commande. Ils sont tournés à la demande d'une entreprise ou d'un organisme souhaitant disposer d'un film pour faire connaître ses activités ou pour vanter l'attrait des paysages locaux, ainsi que des installations touristiques, hôtels et moyens de transport. On peut citer, à titre d'exemple, les films tournés par Frank

6 Bernard GASSER, « Ciné-journal suisse. Aperçu historique (1923-1945) et analyse de tous les numéros de 1945 », *Travelling*, n°53-54, hiver 1978-79 (Documents Cinémathèque suisse); Thomas PFISTER, *Der Schweizer Film während des III. Reich. Filmpolitik und Spielfilmproduktion in der Schweiz von 1933 bis 1945*, Hettiswil, chez l'auteur, 1986 (2^{ème} édition); Hervé DUMONT, *Histoire du cinéma suisse. Films de fiction 1896-1965*, Lausanne, Cinémathèque suisse, 1987; Thomas KRAMER, Dominik SIEGRIEST, *Terra. Ein Schweizer Filmkonzern im Dritten Reich*, Zurich, Chronos, 1991; Gianni HAVER, *Les lieux de la guerre : écrans vaudois 1939-1945*, Lausanne, Payot, 2003.

7 Hans Ulrich JOST, « Cinéma et politique en Suisse » [1991], *À tire d'ailes*, Lausanne, Antipodes, 2005, p. 499-509; Roland BUTIKOFER, *Le refus de la modernité : une extrême droite et la Suisse (1919-1945)*, Lausanne, Payot, 1996 (Histoire).

Ormiston-Smith à la demande de l'Office du tourisme de l'Oberland bernois, figurant dans le catalogue anglais de Charles Urban en 1903 déjà⁸. Sur un modèle similaire, des entreprises industrielles, des sociétés locales (office du tourisme, société de développement ou autre) firent établir des films⁹ selon un cahier des charges négociés par les commanditaires et les sociétés cinématographiques mandatées¹⁰. Ils étaient généralement destinés à des projections organisées par les entreprises elles-mêmes ou en vue d'une manifestation d'importance comme un jubilé, une exposition ou une foire. En 1914, certains de ces films furent projetés à l'Exposition nationale de Berne¹¹. Si leur réalisation fut confiée en premier lieu à des sociétés allemandes ou françaises, des entreprises cinématographiques locales entrèrent bientôt dans le jeu. La société Eos, fondée à Bâle en 1914, assura ainsi l'exécution de nombreuses commandes dans le domaine touristique et industriel, marquant le début d'une production autochtone¹².

Ces commandes assurèrent une base pour la production cinématographique suisse, bien au-delà de cette période initiale. Ainsi, la société zurichoise Praesens, qui allait devenir une des plus importantes sociétés de production de longs métrages de fiction, débuta dans ce domaine en 1924 et n'y renonça jamais. Le film de commande assura aux entreprises une stabilité que la fiction seule ne pouvait leur donner dans la mesure où le marché national était fragmenté et limité et que le succès d'une fiction destinée au divertissement du public comporte une large part d'aléas. Durant les années trente, le nombre de longs métrages de fiction suisses

⁸ *We Put the World Before You by Means of the Bioscope and Urban Films*, Londres, The Charles Urban Trading Company, 1903.

⁹ Yvonne ZIMMERMAN, «Vom Lichtbild zum Film. Anmerkungen zur Entstehung des Industriefilms», dans *montage / av*, 15 1 2006 (Gebrauchsfilm, 2), p. 74-90.

¹⁰ Gérard LEBLANC, «L'auteur face à la contrainte», dans Jean-Pierre BERTIN-MAGHIT & Béatrice FLEURY-VILATTE (éd.), *Les Institutions de l'image*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 2001, p. 75-84.

¹¹ Roland COSANDEY, «De l'exposition nationale Berne 1914 au CSPS 1921: charade pour un cinéma vernaculaire», dans François ALBERA & Maria TORTAJADA (éd.), *Cinéma suisse: nouvelles approches*, Lausanne, Payot, 2000, p. 91-109.

¹² Eos prend la suite d'une salle, le Fata Morgana, ouverte en décembre 1907, qui tournait des actualités et des films industriels. On en trouvera un exemple intitulé *Eisenwerk Frauenfeld AG* (env. 1912) dans le DVD *Il était une fois... la Suisse. Images cinématographiques des années 1896-1934*, Cinémathèque suisse, Lausanne, 2002.

jouissant d'une diffusion commerciale "normale" resta très limité; et la plupart furent d'ailleurs des coproductions¹³.

À partir des années 1920, la « propagande cinématographique », pour reprendre le terme de l'époque, suscita un intérêt renforcé auprès des institutions actives dans le domaine non seulement industriel, mais aussi touristique. À l'initiative de l'Office suisse du tourisme, une première réunion se tint en 1923 pour examiner les différentes actions menées dans ce que nous appellerions aujourd'hui la promotion cinématographique. Un des principaux périodiques spécialisés, la *Revue suisse du cinéma*, rend compte ainsi de cette assemblée :

« L'Office national suisse du tourisme réunissait dans ses bureaux de Zurich, le 21 février, tous les intéressés à la propagande nationale par le film. La réunion comprenait les représentants de l'Union suisse pour l'industrie et le commerce, de l'Union suisse des arts et métiers, de la Ligue des paysans, du Bureau suisse de renseignements pour l'achat et la vente des marchandises et l'Office du tourisme. Le but de cette conférence était de rechercher les moyens propres à développer la propagande en Suisse et à l'étranger par le film. »¹⁴

Le périodique saluait cette initiative, dont le résultat principal fut l'idée d'une centrale regroupant les films des différents organismes concernés, une proposition qui se réalisa en 1935 seulement¹⁵.

Dans le domaine industriel, un tel projet reçut une impulsion décisive après la création de l'Office suisse d'expansion commerciale en 1927, qui témoignait d'un souci de rationalisation de la propagande économique. Née de la fusion du Bureau industriel suisse (Lausanne, 1919), du Bureau suisse de renseignements pour l'achat et la vente de marchandises (Zurich, 1915) et de la Centrale suisse pour les expositions (1908), cet organisme de droit public, largement financé par la Confédération, devait servir en premier lieu à assurer la promotion des entreprises suisses à l'étranger et leur ouvrir de nouveaux marchés. Doté de deux sièges, l'un à Zurich, l'autre à Lausanne, l'OSEC confia la propagande cinématographique à son antenne

¹³ Dans le *Message du Conseil fédéral concernant l'insertion, dans la constitution, d'un article 27ter sur le cinéma (Du 24 février 1956)* figure un décompte des films scéniques produits en Suisse entre 1933 et 1956 (au total: 74 films, coproductions incluses). En 1933, un seul fut tourné, contre six en 1934 (dont deux coproductions avec la France, trois avec l'Allemagne ; un est réalisé en Autriche), deux en 1935, trois en 1936, deux en 1937. Seules les années 1940, 1941 et 1942 voient s'élever la production (respectivement à neuf, treize et onze), *Feuille fédérale*, 1^{er} mars 1956, vol. 1, p. 506.

¹⁴ *Revue suisse du cinéma* (Lausanne), n° 9, 3 mars 1923, p. 10.

¹⁵ La Centrale suisse du film cessera ses activités en 1940.

lausannoise, chargée en premier lieu des services de propagande en faveur de la production suisse et de la collecte de renseignements sur les marchés où des produits suisses pourraient être écoulés. Albert Masnata est nommé à la tête du siège lausannois, conclusion logique de son engagement au Bureau industriel suisse dès 1919, après avoir soutenu son doctorat en sciences économiques et commerciales en mars 1924¹⁶.

L'OSEC et la « propagande cinématographique »

Dans un rapport retracant en 1940 « l'action de l'OSEC dans le domaine de la propagande filmée » figure la citation d'une lettre adressée par l'OSEC au Conseil fédéral en 1929. Les raisons de recourir au cinéma y sont exposées en ces termes :

« La valeur publicitaire du film est basée sur sa facilité d'exposition, sa puissance de suggestion, l'attrait et le dynamisme ainsi que sur la plus grande persistance des impressions visuelles sur les autres impressions sensorielles, de même que sur la vogue mondiale toujours croissante du cinéma et la réceptivité spécialement favorable du public des spectacles cinématographiques. Dans presque tous les pays on a compris la force de propagande de l'image animée et divers États font dans ce sens des efforts couronnés de succès. »¹⁷

Rappelée une dizaine d'années plus tard, cette déclaration exprime manifestement de façon durable la conception qu'ont les responsables de l'OSEC du rôle et de l'importance du cinéma dans la panoplie des moyens publicitaires. En usant de termes comme « puissance de suggestion » ou « persistance des impressions visuelles », ce texte entretient une forte continuité avec les conceptions que les réformateurs du cinéma (*Kinoreformer*) avaient du médium dans les années 1910 et 1920¹⁸. Selon les tenants de cette réaction, qui entendait substituer des films éducatifs aux spectacles cinématographiques immoraux, les impressions visuelles prédominent sur toute autre impression et laissent ainsi une marque durable. Sur le modèle de ces

¹⁶ Le thème en est « L'émigration des industries suisses ». Il soutient un second doctorat, toujours à l'Université de Lausanne, mais en sciences politiques, en juillet 1933, sur « La lutte des nationalités et le fédéralisme ».

¹⁷ « Rapport sur l'action de l'OSEC dans le domaine de la propagande filmée », OSEC, Siège de Lausanne, décembre 1940, 16 p., tapuscrit. Fonds OSEC, ACV, 778 / 4 / 1928.

¹⁸ Cette continuité est soulignée par Masnata lui-même. Cf. *Curieux* (Neuchâtel), 15 janvier 1938. ACV, PP 90 / 548.

Kinoreformer, les responsables de l'OSEC retournent ainsi les potentialités du film en faveur d'une mission d'information et de promotion. De surcroît, faire usage d'une forme si populaire de divertissement, c'est aussi chercher à récupérer le potentiel d'attraction attaché au spectacle lui-même. Cette brève citation fait apparaître enfin que le cinéma joue déjà un rôle important pour certains États qui l'utilisent dans un sens de propagande – expliquant ainsi le glissement qu'opère alors la signification de ce terme¹⁹.

L'OSEC se chargea de cette mission de représentation nationale, en collaboration avec d'autres organismes comme l'Office national suisse du tourisme. Une *Abteilung Film-Propaganda* est institué au printemps 1928, dont la première tâche fut de recueillir des renseignements sur les films existants et de constituer un catalogue de manière à « faciliter la diffusion des bandes documentaires de caractère industriel et économique. » En octobre 1928, une première liste de *Volkswirtschafts-Propagandafilme* est établie à l'initiative de l'OSEC²⁰. Éditée par le Cinéma scolaire et populaire suisse (CSPS / SSVK, Berne), elle ne comporte pas moins d'une centaine de titres dont la plupart peut être obtenu auprès du CSPS, seule une douzaine étant proposée directement par l'OSEC. Les films inclus dans cette liste ne sont pas tous clairement datés : l'indication la plus ancienne remonte à 1921 alors que la majorité des titres est donnée comme ayant été tournée entre 1925 et 1928. Seules deux branches industrielles sont différencierées, *Metallindustrie* et *Nahrungs- und Genussmittel*, une part très importante des titres étant regroupée dans un ensemble hétéroclite intitulé simplement Divers (*Verschiedenes*). La plupart des films est qualifié de *Natur-Aufnahme*²¹, parfois complétée par des spécifications qui attestent ainsi de la grande variété des procédés techniques mis

¹⁹ Si Masnata évoque les efforts menés par différents États, il se garde d'expliciter le sous-entendu. Tenant ces propos en 1929, il pensait peut-être à la production soviétique, nationalisée progressivement dès 1919. Il n'était certainement pas sans ignorer que la création de la UFA en Allemagne avait bénéficié, en 1917, du soutien de l'État; en Italie, l'institut Luce est étatisé en 1926. Mais, selon nous, Masnata vise plus particulièrement les pays soutenant les actualités (Allemagne en tête). Dans les années 1930, Masnata milita en faveur de la création d'une Chambre suisse du cinéma justement pour lutter contre cette présence par trop marquée des actualités étrangères (allemandes et françaises) et de films documentaires, comme il l'affirme dans *Curieux*, ibid.

²⁰ «Verzeichnis der Schweizerischen Volkswirtschafts-Propagandafilme (abgeschlossen auf 1. Oktober 1828) » [sic pour 1928]. Liste figurant dans le Fonds Cinégram, Cinémathèque suisse, Centre d'archivage, Penthaz.

²¹ Ce terme difficilement traduisible («vues d'après nature») qualifie les images prises sur le vif. On le traduit souvent à l'époque par “documentaire”.

à l'œuvre dans cette production (*Gestellte Aufnahme*²², *Mikro-Aufnahme*²³, *Röntgen-Aufnahme*²⁴, *Trick-Aufnahme*²⁵).

Au cours des mois suivants, l'OSEC organisa une série de projections réservées à ses membres et à des spécialistes au cinéma Bourg à Lausanne²⁶. Il s'agissait d'examiner les films industriels de différentes branches industrielles de manière à pouvoir orienter usagers et commanditaires.

Dès lors, l'OSEC s'affirma comme un organisme capable de conseiller les entreprises et les associations souhaitant faire réaliser un film. Le 17 septembre 1929, durant le Comptoir suisse, Albert Masnata donna une conférence intitulée « Le film, moyen de publicité », dans laquelle il exposait son point de vue sur une utilisation judicieuse de la propagande cinématographique²⁷. Plaidant en faveur d'un usage plus efficace des moyens publicitaires, il explique sa doctrine, appliquée ultérieurement aux propres productions de l'OSEC. S'appuyant sur le caractère de masse du cinéma, A. Masnata prêche pour un usage rationnel et concerté du film. Il distingue tout d'abord des genres au sein de la production publicitaire. Le premier est le film publicitaire à proprement parler, composé lui-même de deux catégories distinctes, les courts films joués, qu'A. Masnata nomme des « sketchs », et les films d'animation, dits « dessins animés ». L'une et l'autre servent à la promotion d'un seul produit et sont perçus comme telles par le public. À cette publicité directe, A. Masnata oppose une publicité indirecte, qu'il priviliege, constituée d'une part par les actualités et d'autre part par le documentaire, dont A. Masnata donne la définition suivante :

« Nous appelons "film documentaire" le film qui, tout en ayant une idée publicitaire, offre aux spectateurs des moyens de s'instruire et de se renseigner sur l'existence, la fabrication, l'emploi, etc. de certains objets. Dans nos cinémas, ce genre se rencontre la plupart du temps sous la forme de films de fabrication. »

²² Vues jouées.

²³ Microcinématographie, soit des vues filmées au microscope.

²⁴ Vues prises au rayon X.

²⁵ Vues avec trucage. Il s'agit souvent de schémas explicatifs, de cartes animées, parfois aussi de l'usage du ralenti ou de l'accéléré, destiné à assurer une meilleure compréhension d'un phénomène naturel ou d'un processus.

²⁶ Maurice Porta, critique de cinéma à la *Feuille d'avis de Lausanne* y assiste et approuve l'action « d'intelligente centralisation » de l'OSEC en vue d'une « féconde propagande nationale ». Il écrit : « Sachons apprécier nos propres richesses et les "pousser", comme font d'autres peuples. », *FAL*, 3 décembre 1928, p. 2.

²⁷ *Informations économiques - Wirtschaftliche Mitteilungen*, n° 35, 18 octobre 1929, [p. 1].

Ce dernier terme signale une grande continuité dans la production documentaire dans la mesure où les « films de fabrication » sont parmi les plus anciens jamais établis²⁸. La filiation marque aussi la prépondérance du documentaire dans le domaine du film industriel, aussi bien que dans celui du film touristique – via un autre genre ancien, le film de voyage –, où les CFF, les PTT et l'Office national suisse du tourisme occupent une place comparable à l'OSEC. Ces courts métrages « documentaires » pouvaient figurer aussi bien comme complément de programme dans une séance se déroulant dans un cinéma commercial habituel que comme exemple dans une conférence²⁹.

Traitant plus concrètement de l'élaboration des films, A. Masnata souligne l'importance du public visé: les films doivent être établis en priorité en fonction des spectatrices et spectateurs auxquels ils s'adressent. Pour un public spécialisé s'imposent des films consacrés à un aspect précis alors que pour un public plus hétérogène, il convient de privilégier des films tirant vers la généralité, c'est-à-dire ceux qui traiteraient d'une branche ou d'un ensemble d'activités. La visée instructive de ce type de films sert finalement à la promotion de l'économie nationale en général. Les idées développées par A. Masnata circulèrent largement, aussi bien par l'entremise de l'OSEC que par la Fédération romande de publicité, fondée le 12 octobre 1928, dont Masnata devient le premier président.

L'OSEC chercha à s'imposer comme un partenaire privilégié auprès de tous les intéressés désireux de recourir aux films dans le domaine industriel. Cet effort se traduisit par l'établissement d'un premier catalogues en 1929³⁰. Couvrant une plus ample variété de sujets que la liste de 1928, cette publication distingue entre « Films documentaires » (*Dokumentierungs-Filme*), au nombre de 109, et « Films publicitaires » (*Reklamefilme*), au nombre de 84. Les films documentaires se répartissent en quatre sections : Alimentation et agriculture (35 titres) ; Machines, mécanique (18) ; Textiles (13) ; Divers (43) ; de même que les films publicitaires ; Alimentation et agriculture (32 titres) ; Machines, mécanique (11) ; Textiles (6) ; Divers (35). Pour mieux orienter les organisateurs de projection, le catalogue indique une série de films comme particulièrement adaptés à des présentations à l'étranger (42). Une importante proportion consiste en des films d'animation (37),

²⁸ Jennifer Lynn PETERSON, « Industrial Films » dans Richard ABEL (éd.), *Encyclopedia of Early Cinema*, Londres & New York, Routledge, 2005, p. 320-323.

²⁹ Il pouvait aussi arriver que des versions différentes soient établies en fonction des destinataires.

³⁰ *Filme, Katalog Schweizerischer Wirtschafts- und Industrie-Filme - Films, Catalogue de films économiques et industriels suisses*, OSEC, Lausanne, 1929.

appartenant tous au domaine publicitaire. La Praesens (Zurich) se révèle la société de production la plus active en Suisse, suivie par ordre d'importance par Konrad Lips (Filmlips, Bâle), le SSVK (Berne), Eos-Film (Bâle), Paul Schmid (Film-Propaganda, Berne), AAP (Genève), Turicia-Film (Zurich) et l'Office cinématographique (Lausanne). Quelques films sont à porter au crédit de sociétés peu connues (Petrica, Zurich ; Farbenfilm, Bâle), voire d'individualités (E. Adler, La Chaux-de-Fonds). Seule une dizaine de films du catalogue proviennent de sociétés allemandes (UFA, Emelka, Commerz-Film, Epoche, Werbefilm) ou françaises (Pathé, Gaumont), une proportion qui témoigne à nos yeux d'une convergence volontaire entre production cinématographique autochtone et promotion économique nationale.

Un deuxième catalogue est établi en 1931 – en collaboration avec l'Office national suisse du tourisme responsable d'une nouvelle section dite « Films touristiques »³¹ – comportant un nombre toujours plus élevé de films, 458 au total³². Une autre section fait son apparition, celle des « Films documentaires et d'enseignement »³³. Par ailleurs, les sections comportant des films « économiques et industriels » ont augmenté³⁴. Ces désignations nouvelles traduisent le souci de favoriser une orientation précise à qui souhaiterait emprunter l'un ou l'autre titre.

D'autres listes furent établies ultérieurement (en 1936 avec moins de quarante titres), ainsi que des catalogues complets³⁵. L'édition et la diffusion de ces catalogues durant une longue période expriment le souci de rationalisation de la propagande cinématographique, un souci constant de l'OSEC. L'opération témoigne aussi de la

³¹ En allemand: *Verkehrsfilme*.

³² Le catalogue recense 145 films économiques et industriels (*Wirtschafts- und Industriefilme*), 156 films touristiques (*Verkehrsfilme*), 39 films documentaires et d'enseignement (*Kultur- und Unterrichtsfilme*) et 115 films publicitaires (*Reklamefilme*).

³³ La catégorie « Films documentaires et d'enseignement » correspond à l'allemand *Kultur- und Unterrichts-Filme*. Les films d'enseignement (*Unterrichts-Filme*) désignent des films réservés à un usage scolaire. Le terme *Kulturfilm* recouvre des courts métrages d'éducation populaire (*populärwissenschaftlich*) produits en Allemagne par des sociétés comme la Deulig ou le Kulturbüro de la UFA, intégrés à d'autres sous-genres (*Reisefilm*, *Naturbeobachtungen*, *Lehrfilme*, etc.) et qui témoignent généralement d'un souci de divertissement. Voir: Klaus KREIMEIER, Antje EHMANN, Jeanpaul GOERGEN (éd.), *Geschichte des dokumentarischen Films in Deutschland*, Band 2: Weimarer Republik 1918-1933, Stuttgart, Reclam, 2005, p. 68-71.

³⁴ Ont été rajoutés: « Horlogerie et petite mécanique »; « Construction et branches annexes »; « Articles ménagers, meubles ».

³⁵ La quatrième édition comporte plus de 150 titres, accompagnée d'un complément en 1959 (d'environ 65 films). La cinquième édition paraît en 1965 avec plus de 200 titres. Une dernière version est établie en 1980/81.

place centrale occupée par un office qui faisait d'une part le lien entre producteurs de films et entreprises ou associations, et coordonnait, d'autre part, la diffusion des films aussi bien à l'étranger que dans le pays même.

Les productions de l'OSEC et leur diffusion³⁶

Au début des années 1930, estimant trop importante la « carence du matériel employé »³⁷, l'OSEC se lança dans la production de films. Le premier, *Les minutes captives - Gebändigte Zeit*, fut réalisé par la Praesens en 1932³⁸, « sous le contrôle de l'OSEC avec la participation financière de celui-ci, des associations horlogères centrales et de communes horlogères »³⁹. L'horlogerie étant gravement touchée par la crise, il paraissait important de réaliser un film consacré à cette industrie. La présence de plusieurs commanditaires permettait de répartir des frais élevés et favorisait la création d'un film représentatif des intérêts de toute la branche. Les responsables de l'OSEC insistent sur l'aspect de présentation générale du film :

« [Les minutes captives] veut se borner à éveiller dans le grand public du monde entier un courant d'intérêt, de sympathie en faveur de la montre suisse, en dépeignant, d'une façon aussi captivante que possible, les aspects les plus frappants de sa fabrication. Il fait ressortir aussi que le haut degré de développement de l'horlogerie suisse est l'œuvre d'une élite artisane et ouvrière qui s'enorgueillit d'une solide tradition et a su se créer un outillage de la plus haute précision ; il montre également des vues des principaux centres horlogers et fournit en outre de brèves indications sur l'importance de la production. En somme, il est bien fait pour donner quelques idées générales au grand public, tout en restant un agréable spectacle. »⁴⁰

Ce mode de coopération se retrouve dans le film suivant, *Tenir (La Suisse dans l'économie mondiale) - Wo eine Wille ist (Die Schweiz in der Weltwirtschaft)* (1933)⁴¹,

36 Les films de l'OSEC ont été déposés à la Cinémathèque suisse en 1978, ainsi que le fonds d'archives mentionné en note 1.

37 *Informations économiques*, n° 25, 29 juin 1932, « Un film de propagande horlogère » p. 113.

38 Le métrage annoncé à l'époque est de 270 m., ce qui correspond à environ 10 min. de projection.

39 *Informations économiques*, op. cit., p. 113.

40 Ibid.

41 Le métrage annoncé est de 200 m., donc environ 7 min. de projection. La Cinémathèque suisse conserve un élément nitrate d'une longueur équivalente (193 m.).

également confié à Praesens, sur un scénario de Robert Chessex⁴². Ce film est « destiné à la propagande interne pour les produits indigènes, réalisé avec l'appui des organisations suivantes : Semaine suisse, Bureau pour la création d'une marque suisse d'origine, Foire de Bâle, Comptoir suisse, Office de propagande pour les produits de l'arboriculture et de la viticulture »⁴³. Le film est proposé gratuitement aux salles, qui peuvent ainsi l'intégrer à leur avant programme selon la pratique courante des séances de cette époque. *Tenir* est donné comme passant dans plus de septante cinémas dans le pays, généralement pendant une semaine, durée habituelle d'une sortie dans les salles, parfois une période plus courte. Ainsi, durant cette période, les films de l'OSEC comptent certainement parmi les productions cinématographiques suisses ayant joui de la circulation la plus étendue, manifestement supérieure à celle de certaines fictions.

À l'instar de *Les minutes captives*, *Tenir* est conçu en vue d'une propagande non spécialisée, destinée au plus large public, comme le seront la plupart des films produits ultérieurement par l'OSEC, *Puissance invisible - Unsichtbare Kraft* en 1935 sur l'électricité; *Im Fluge durch die Schweiz - Images de Suisse et Symphonie der Arbeit - Symphonie du travail* en 1937, etc. Une différence tient au destinataire : *Tenir* devait éveiller l'attention de la population suisse sur l'importance des « produits indigènes »⁴⁴, alors que les trois derniers films sont conçus en premier lieu pour l'étranger. *Images de Suisse et Symphonie du travail* furent établis en fonction de l'Exposition internationale de Paris de 1937, « Arts et techniques dans la vie moderne »⁴⁵.

Les films de l'OSEC empruntèrent en premier lieu le circuit commercial en tant que complément de programme, avant d'être diffusé dans le cadre de conférences, généralement en réduction 16 mm., sonore, voire muette. Une collaboration suivie

⁴² Robert Chessex (1904-1987) fut engagé dès 1929 à l'OSEC en tant que « responsable des questions relatives aux films ». Il prit « une part prépondérante à la création de plusieurs documentaires sur l'industrie suisse », notamment *Une œuvre, un peuple*. Il collabora ensuite comme rédacteur et traducteur à la revue *Textiles suisses* et aux *Bulletins de presse*, deux publications de l'OSEC. Il prit sa retraite en décembre 1969 (cf. 43^e rapport annuel OSEC, 1969, p. 15). Doté d'une solide formation commerciale, R. Chessex avait été stagiaire dans les studios allemands et avait effectué un bref passage au sein de l'Office cinématographique de Lausanne. Voir: Roland COSANDEY, « En compagnie de F.W. Murnau, dans les studios de la U.F.A. Souvenirs de Robert Chessex », dans *Archives*, n° 5, mai / juin 1987.

⁴³ *Informations économiques*, n° 37, 27 septembre 1933, p. 183.

⁴⁴ *Informations économiques*, n° 37, 27 septembre 1933, « Filme - Films », p. 183.

⁴⁵ *Informations économiques*, n° 8, 24, février 1937, « Teilnahme der Schweiz an der internationalen Ausstellung in Paris », [p. 41].

s'établit ainsi avec la Semaine suisse⁴⁶, un organisme né dans la foulée de la Nouvelle société helvétique, fondée en 1914⁴⁷. Dès la création de la Semaine suisse en 1917, des conférences furent organisées, assorties de films dès 1918, de manière à «initier leurs auditeurs aux mystères de nos grandes industries».⁴⁸ Une attention toute particulière est accordée aux enfants, menant à l'organisation de nombreuses conférences scolaires. Une collection de films est alors constituée, servant aussi à alimenter le Secrétariat des Suisses à l'étranger, fondé en 1919 et dont l'activité sera relayée dès 1939 par Pro Helvetia. La circulation assurée par les ambassades ou les agences du Secrétariat des Suisses à l'étranger, la participation officielle à des manifestations industrielles ou cinématographiques internationales renforcent le caractère de représentation officielle attribué aux films de l'OSEC et à ceux diffusés sous son égide ou celle d'organismes alliés.

Les films de l'OSEC correspondent à une propagande large, en faveur d'une branche, voire de l'économie en général, quand ce n'est pas de la Suisse comme telle. Ils font en aucun cas la promotion d'un produit ni d'une marque, quand bien même ils seraient consacrés à un domaine particulier, comme l'horlogerie ou l'électricité, et insistent avant tout sur des qualités désignées comme des caractéristiques nationales, telles la méticulosité et la capacité d'innovation. C'est dans ce sens que l'OSEC joua en 1939 un rôle important dans la politique cinématographique de l'Exposition nationale de Zurich, en commanditant *Euseri Schwiz* (Josef Dahinden), en collaboration avec l'Office national suisse du tourisme, et *Une œuvre, un peuple* (Charles-Georges Duvanel et Robert Chessex).

Une reconnaissance officielle

Les multiples activités cinématographiques de l'OSEC lui conférèrent un rôle central d'intermédiaire entre les utilisateurs institutionnels, les industries et les producteurs cinématographiques. Son souci de rationalisation l'entraîna à prendre

⁴⁶ Masnata fit partie du comité de la Semaine suisse, selon le dossier qui lui est consacré dans le fonds ATS, conservé aux Archives cantonales vaudoises.

⁴⁷ Catherine GUANZINI, Peter WEGELIN, *Kritischer Patriotismus - Patriotisme critique - Patriotismo critico. Neue Helvetische Gesellschaft, Nouvelle Société Helvétique, Nuova Società Elvetica 1914-1989*, Berne, Paul Haupt, 1989 (Schweizer Heimatbücher 189).

⁴⁸ Semaine suisse - Schweizer Woche, *Douzième rapport annuel, 1928-1929*, p. 17.

l'initiative de créer en 1934 l'Association suisse des producteurs de films⁴⁹. Albert Masnata fut nommé président du comité de cette association destinée, d'une part, à orienter ceux qui souhaitent faire réaliser un film industriel, et d'autre part, à améliorer la production⁵⁰.

Son expérience vaudra à Masnata d'être désigné président de la Commission fédérale d'étude pour le cinéma, dès sa mise sur pied en 1936, puis de la Chambre suisse du cinéma dès sa création en 1938. Avec Max Frikart, secrétaire de ces organismes fédéraux, il signe d'importants rapports sur la politique cinématographique, où il soutient le développement d'une production nationale en privilégiant l'idée d'une croissance progressive⁵¹. Alors que des campagnes sont menées en faveur de la construction de studios destinés à la fiction sur le modèle des grands centres de production comme Cinecittà ou Babelsberg, notamment à Montreux⁵², il préconise de se concentrer d'abord sur le documentaire, domaine où plusieurs producteurs ont fait preuve de grandes qualités, et sur les actualités dont le pays est alors dépourvu. Enfin, si cette étape se trouvait couronnée de succès, on pourrait envisager de passer à une production plus régulière de longs métrages de fiction.

Concernant les actualités, les tensions internationales et le souci d'indépendance du pays activèrent la constitution d'un Ciné-journal suisse, confié à la société genevoise Cinégram, dont le premier numéro parut le 1^{er} août 1940⁵³. Quant au documentaire, Albert Masnata chercha à élargir la diffusion des films de production suisse. C'est certainement dans cette intention qu'il est envoyé à Berlin par le Conseil fédéral comme délégué au Congrès de la Chambre internationale du cinéma,

⁴⁹ Selon un rapport de 1936, «Allgemeine Schlussbericht der Eidg. Studienkommission für das Filmwesen», p. 132-133, l'Association compte sept membres zurichois (Alpina Film-Genossenschaft; Central-Film AG; Praesens Film AG; Schweiz. Filmzentrale (une création de l'Office national suisse du tourisme); Tempo-Film (H. R. Meyer); Turicia-Film AG; Josef Dahinden), deux membres bernois (Progress Film AG; Schweizer. Schul- und Volkskino), trois membres genevois (Cinégram SA; Les Cinémas Populaires Romands, Genève; Charles-Georges Duvanel), deux bâlois (Tonfilm AG, Neu-Allschwill; Tonfilm Frobenius AG). Il convient d'y ajouter l'OSEC en tant que fondateur.

⁵⁰ *Informations économiques*, n° 29, 25 juillet 1934, «Producteurs suisses de films», [p. 139]; n° 21, 27 mai 1936, «La production de films au service de l'industrie suisse», p. 89.

⁵¹ «Vertraulicher Bericht zur internationalen filmwirtschaftlichen und filmpolitischen Lage» (1936); «Schlussbericht betreffend der Schaffung eines Schweizerischen Tonfilm-Ateliers der Eidg. Studienkommission für das Filmwesen.» (1936); «Allgemeine Schlussbericht der Eidg. Studienkommission für das Filmwesen» (1936). Fonds Masnata ACV, PP 90 / 161; PP 90 / 162; PP 90 / 163.

⁵² Voir Roland COSANDEY, «Le cinéma n'a pas d'odeur: "Montreux (Suisse): Hollywood européen" (1935-1945)», dans *RHV*, 1996, p. 175-184.

⁵³ Voir Bernard GASSER, *op. cit.*

où il suit les recommandations formulées par le chef du Département fédéral de l'intérieur, Philipp Etter. Il en revint convaincu de l'utilité d'une adhésion rapide – ce qui aurait valu à la Suisse la direction de la section pour le film documentaire et d'enseignement. La presse et les milieux cinématographiques lancèrent alors une campagne très vive contre Masnata, qui, malgré le soutien du Conseil fédéral, quitta la présidence de la Chambre suisse du cinéma en 1942⁵⁴, ce qui ne l'empêcha pas d'y siéger jusqu'en 1963 et ne diminua pas l'importance de l'OSEC dans le domaine du film industriel.

⁵⁴ Il est remplacé par Antoine Borel, ancien Conseiller d'État neuchâtelois. La nouvelle composition de la Chambre se caractérise par une plus forte représentation de la branche cinématographique, notamment des exploitants et des distributeurs. Voir *Feuille fédérale*, 13 mai 1942, vol. 1, p. 369.